

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la Commission N° 64

**Rapport-préavis n° 2021/13** – Stratégie de requalification des espaces publics et réponses à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public », de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante, de MM. Guy Gaudard et Bertrand Picard « La Place de la Sallaz aux piétons » et de Mme Sarah Neumann « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

---

Rapporteur : M. Louis **DANA**

Membres présents : M. Valéry **BEAUD**  
Mme Karine **BEAUSIRE** (remp. Mme Marly)  
M. Vincent **BRAYER**  
M. Daniel **DUBAS**  
Mme Laura **MANZONI**  
Mme Anita **MESSERE**  
M. Bertrand **PICARD**  
Mme Françoise **PIRON**  
M. Yvan **SALZMANN**  
Mme Laurent **WALTHER** (remp. M. Stauber)

Membres excusés : Mme Graziella **SCHALLER**

Représentants de la Municipalité  
et de l'administration : Mme Florence **GERMOND**, Conseillère municipale  
M. Fabien **ROLAND**, Chef de la division Espaces publics du  
Service des routes et de la mobilité

Notes de séance : M. Ludovic **SAULET**, Administration routes et mobilité

---

Mardi 15 juin 2021 à 16h30

Place Chauderon 9, 1002 Lausanne

---

La commission mentionnée en titre débute par la présentation du rapport-préavis. La démarche poursuivie par la municipalité en matière d'aménagements des espaces publics est ainsi largement inspirée par les commentaires d'une étude de la firme danoise GEHL. Cette étude a notamment permis à la Ville de comprendre quelles devaient être les améliorations nécessaires afin que l'espace public puisse satisfaire aux envies et aux besoins de toutes les populations résidentes à Lausanne. Dans les faits, le rapport-préavis dont il est question ici répond à quatre postulats.

Le premier de ces textes est un postulat Beaud, déposé en 2016. Ce dernier visait à mettre

# Conseil communal de Lausanne

---

l'espace public au cœur de l'agenda politique. Le postulant salue ce rapport ainsi que ses annexes. Il regrette toutefois le fait que la stratégie présentée par la Municipalité soit dépourvue de planification et de priorisation. Cela empêche une projection d'échéance dans la réalisation des projets. M. Beaud se fait également le porte-parole dans le cadre de la discussion préliminaire sur le postulat Velasco, déposé en 2014. Ce texte demandait une stratégie de requalification de la Place Centrale. M. Beaud se montre satisfait des réponses présentées par la Municipalité. L'autorité exécutive confirme ainsi la volonté de supprimer le stationnement pour permettre de nouveaux usages. Le troisième postulat auquel le rapport-préavis municipal répond est un postulat Gaudard et Picard demandant qu'un plus grand périmètre soit réservé aux piétons sur la place de la Sallaz. Un commissaire relève que les réponses à ce postulat sont satisfaisantes et que les craintes exprimées par M. Gaudard étaient probablement infondées. Tout autre son de cloche chez une autre commissaire. La réponse de la Municipalité n'est pas satisfaisante et, selon elle, la place de la Sallaz doit devenir entièrement piétonne et ne plus laisser de place aux bus. M. Brayer se fait ensuite le porte-parole de Mme Neumann concernant la réponse au quatrième et dernier texte. Ce dernier demandait que certains secteurs de la ville soient pensés comme plus accueillants pour toutes et tous. M. Brayer souligne que la réponse à ce postulat est satisfaisante, notamment sous l'angle des différentes démarches participatives mises en place par la ville. La discussion introductive est donc terminée avec l'étude de la réponse à ce quatrième et dernier postulat. Le président ouvre ainsi la discussion générale.

Une commissaire pense que le rapport-préavis est globalement satisfaisant. Elle relève néanmoins qu'il serait peut-être judicieux d'appréhender la satisfaction des Lausannoises et Lausannois plus finement en matière d'espaces publics, notamment pour ce qui concerne les nouveaux aménagements. Il serait aussi nécessaire qu'une information de meilleure qualité soit proposée aux riverains et riveraines sur les buts poursuivis par la municipalité en matière d'aménagements de proximité. Une autre intervenante est beaucoup plus satisfaite des réponses apportées. Aussi, elle salue avec vigueur les efforts mis en place pour les piétons, et singulièrement pour les enfants. Plusieurs commissaires pensent qu'il faut se méfier du qu'en-dira-t'on en matière d'enquêtes de satisfaction des usagers et usagères. On entend ainsi toujours plus les personnes insatisfaites que les personnes qui pensent que tel ou tel aménagement apporte une véritable plus-value en termes de qualité de vie. Il convient donc de se concentrer sur des études de satisfaction menées conformément aux règles de l'art. On lui rétorque que si un membre du Conseil communal est averti de l'insatisfaction d'un petit groupe de citoyens sur un projet ou une réalisation, il est justement de son devoir de le faire savoir à l'autorité exécutive, quand bien même cette demande ne constituerait pas un point de vue majoritaire. La discussion se poursuit. Un commissaire salue notamment le fait que Plan Directeur communal et plan climat puissent avancer en synergie. Il serait en revanche judicieux de mentionner que la population pourra participer aux différents plans de développement mis en place par la ville.

Suite à ce premier tour de table, Mme la Directrice confirme que de nombreux aménagements prévus peuvent être ralentis ou stoppés par divers aléas, la pandémie au premier chef. De grands aménagements comme le LEB, le métro ou la gare CFF peuvent aussi subir des retards, notamment à cause d'oppositions qu'il s'agit de lever. Pour ce qui concerne la place de la Sallaz, une étude menée auprès de 500 personnes permet de relever ce qui est apprécié et ce qui l'est moins. Mme la Directrice précise que cette étude a été effectuée avant les derniers aménagements réalisés. Un commissaire relève qu'il serait donc peut-être judicieux de refaire une étude qui prendrait en considération ces nouveaux aménagements. Mme la Directrice ne ferme pas la porte. La situation s'est donc probablement encore améliorée depuis ce sondage mené à large échelle. Pour répondre à la commissaire qui avait demandé que des démarches

# Conseil communal de Lausanne

---

participatives soient menées à plus large échelle, Mme la Directrice précise que nombre de rencontres ont été repoussées ou annulées en raison de la pandémie. Elle confirme en outre que les personnes insatisfaites par un aménagement urbain ont beaucoup plus tendance à prendre langue avec le pouvoir exécutif que les personnes satisfaites. Mais certains seuils de satisfaction doivent être atteints pour qualifier une politique publique de réussie. Une commissaire se montre très critique sur l'ensemble des politiques publiques menées par la Ville en matière d'aménagement urbain. Elle relève ainsi que si l'on se réfère aux pétitions traitées par la commission éponyme, la ville ne fait probablement pas tout juste, loin de là. Enfin, et avec une pointe d'ironie, elle souhaite que le chef-lieu se départisse de toutes les institutions utiles aux Vaudoises et Vaudois qu'il est possible de délocaliser afin que les Lausannoises et Lausannois soient encore mieux préservés des voitures. Pour recentrer les débats, le président rappelle à la commissaire courroucée qu'un droit de référendum existe au niveau communal. La commissaire courroucée regrette justement que le débat ne soit pas plus souvent élargi en commission.

Le président propose ensuite aux commissaires d'aborder le rapport-préavis point par point.

Cette discussion s'anime avec des questions et des remarques précises concernant différents sites de la ville, tantôt pour saluer les aménagements entrepris par la ville ou justement pour les critiquer. On parle en vrac de la rue de la Mercerie, du périmètre du Gymnase de La Cité, de l'avenue d'Echallens, du secteur Sallaz/Vennes... Sur ce dernier point, les commissaires abondent sur le fait que la place est peut-être trop bétonnée. Mme la Directrice informe d'ailleurs qu'une trop forte concentration de béton engendre rapidement des coûts importants lorsqu'il s'agit de modifier l'aspect de la place. Un commissaire relève que la problématique des espaces publics est aujourd'hui bien mieux traitée que par le passé. Toujours selon lui, on peut cependant regretter que la Commission consultative d'urbanisme et de transport (CCUT) ait perdu sa vocation dans le courant de la dernière législature. De grands projets ayant traits aux transports y ont été présentés mais très peu de choses en termes d'urbanisme. Le commissaire susmentionné émet des regrets sur le fait que cette commission soit en quelque sorte devenue monothématique. Mme la Directrice partage cette opinion et informe que la CCUT sera davantage consultée sur les projets urbanistiques à l'avenir.

Il est relevé que les installations sportives de « *street-workout* » sont souvent presque exclusivement utilisées par des hommes. Mme Germond abonde et informe la commission qu'une réflexion large est en cours sur la pratique sportive à Lausanne, notamment celle des femmes. Un commissaire miserait quant à lui sur une offre plus diversifiée en matière d'installation sportive de rue. Il semblerait qu'une corrélation existe entre offre plus large et féminisation de la pratique sportive. L'important pour certains commissaires est de promouvoir la pratique du sport par les femmes, mais également de dégenrer certains sports connotés comme très masculins.

La discussion du rapport s'arrête à ce stade. Le président se propose dès lors de passer au vote. Les quatre postulats sont votés séparément.

- 
- Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « **Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public** » :

**Oui :**           **9 voix**

**Non :**           **1 voix**

# Conseil communal de Lausanne

---

**Abstention : 1 voix**

**La réponse donnée par la Municipalité est acceptée.**

\*

Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « **Pour une place Centrale conviviale et accueillante** » :

**Oui : 8 voix**

**Non : 1 voix**

**Abstention : 2 voix**

**La réponse donnée par la Municipalité est acceptée.**

\*

Réponse au postulat de MM. Guy Gaudard et Bertrand Picard : « **La Place de la Sallaz aux piétons** » :

**Oui : 9 voix**

**Non : 2 voix**

**Abstention : 0 voix**

**La réponse donnée par la Municipalité est acceptée.**

\*

Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts : « **Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain** » :

**Oui : 8 voix**

**Non : 0 voix**

**Abstention : 3 voix**

**La réponse donnée par la Municipalité est acceptée.**

---

Une fois ces postulats votés, le président remercie les membres de cette commission et les services de Mme la Directrice pour leur collaboration. Il appuie ses remerciements à M. Saulet pour la prise de note. Il est 17h55. La séance est levée.

Lausanne, le 23 novembre 2021

Louis Dana  
Rapporteur